

SESSION ORDINAIRE

~~~~~

**REUNION DU MERCREDI 20 JANVIER 2016**

~~~~~

L'an deux mil seize, le vingt janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain **FAGOT**, après convocations faites le **13 janvier 2016**.

Présents : Mesdames Florence **CHEVILLON**, Karine **DUPRAZ**, Elodie **CAILLAUD**, Céline **ANGOT** Chantal **LE GARREC**, Sandra **PIERRE**, Diane **DE BARROS**, Stéphanie **ROBERT** et Messieurs Sylvain **FAGOT**, Stéphane **BEILVERT**, Alain **BENETEAU**, Gérard **DANIEL**, Christophe **VANWALLEGHEM**, Hervé **LORIOUX** et Maurice **DEBEGUE**.

Absents excusés : Madame Valérie **BLANC-MONTUS** (*pouvoir donné à Madame Chantal **LE GARREC***) et Messieurs Alain **BELLOUARD** (*pouvoir donné à Madame Karine **DUPRAZ***), Gérard **FAVRE** (*pouvoir donné à Monsieur Alain **BÉNÉTEAU***) et Christophe **BOUCARD**.

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été, conformément à la loi du 8 août 1884, article 53, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame Karine **DUPRAZ** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Avant d'entamer les sujets inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyril **BRAUD**, animateur de la Communauté de Communes, afin de présenter au Conseil Municipal le Plan d'entretien communal. Une visite de la commune a été faite avec l'agent technique chargé des espaces verts, Madame **CHEVILLON**, adjointe et de Monsieur **BRAUD** pour faire un inventaire des zones à entretenir. Ce dernier a ensuite rédigé un rapport ainsi qu'une cartographie.

Compte-tenu de la loi sur la biodiversité, la suppression totale des pesticides dans les produits d'entretien des espaces publics prendra effet **à compter du 1^{er} janvier 2017**.

Cette échéance étant très proche, il convient d'établir sur le territoire communal un plan d'entretien afin de pouvoir détruire les mauvaises herbes sans avoir recours aux désherbants (trottoirs, cimetière) en fonction de la nature des sols.

Une formation des agents à l'usage des pesticides et aux méthodes alternatives sera engagée ainsi qu'une communication et une information auprès des administrés dans le but de les sensibiliser sur les dangers de l'usage des produits phytosanitaires (pollution de l'eau et des nappes phréatiques, problèmes de santé public).

A l'issue de son exposé, Monsieur le Maire remercie Monsieur **BRAUD** et demande au Conseil Municipal si le compte-rendu de la précédente réunion du **6 novembre 2015** amène des observations ; le Conseil Municipal en ayant déjà pris connaissance lors de l'envoi des convocations à la présente séance. Ce compte-rendu est entériné à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire demande que 5 points soient rajoutés à l'ordre du jour :

- Subvention association « Tas d'beaux jeux »,
- Terrain près de la salle centrale,

.../...

- Venelle rue de la Paix – rue du Logis,
- Modification du loyer des Ecluses,
- Engagement travaux avant vote budget primitif : travaux accessibilité bureau de poste.

Monsieur le Maire ouvre la séance dont l'ordre du jour s'établit comme suit :

- Communauté de Communes Aunis Atlantique : modification des statuts,
- Modification de la Commission Voirie, Urbanisme et Développement durable,
- Maison socio-culturelle : validation de l'architecte,
- Personnel communal,
- Demande de subvention : école maternelle,
- Informations,
- Questions diverses.

ORDRE DU JOUR

Communauté de Communes Aunis Atlantique : modification des statuts : Monsieur le Maire expose :

*Délibération
n° 2016/01*

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1425-1 et L. 5211-17,
- Vu la délibération de la Communauté de Communes Aunis Atlantique en date du 16 décembre 2015 décidant de prendre, à compter de la prise de l'arrêté préfectoral, la compétence facultative portant sur les réseaux de communications électroniques en vue du déploiement d'infrastructures numériques à très haut débit,

Le Conseil Municipal :

- Vu le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes Aunis Atlantique,

Après en avoir délibéré (**15 votants + 3 pouvoirs – 18 pour**) :

- Approuve la modification des statuts proposée par la Communauté de Communes Aunis Atlantique, au titre d'une nouvelle compétence facultative ayant pour titre Aménagement numérique : « établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques à très haut débit » prévue au I de l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Charge Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au Président de la Communauté de Communes Aunis Atlantique et d'accomplir toutes les formalités requises au titre de ce transfert de compétence.

.../...

.../...

Modification de la Commission Voirie, Urbanisme et Développement durable :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le souhait de Monsieur Maurice **DEBÈGUE** de faire partie de la Commission voirie, urbanisme et développement durable.

Délibération
n° 2016/02

Le Conseil Municipal (**15 votants + 3 pouvoirs – 17 pour – 1 abstention**) accepte cette proposition.

Cette Commission sera donc composée de :

- Sylvain **FAGOT**, Président
- Stéphane **BEILVERT**, Vice-président
- Diane **DE BARROS**, Elodie **CAILLAUD**, Chantal **LE GARREC**, Alain **BÉNÉTEAU**, Christophe **BOUCARD**, Hervé **LORIOUX** et Maurice **DEBÈGUE**.

Maison socio-culturelle : validation de l'architecte :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision de retenir le cabinet **Frênesis** pour l'exécution de la phase diagnostic et esquisse, dans le cadre de la réhabilitation de la maison **BOUTIN** en bâtiment socio-culturel (*délibération du 19 juin 2015*).

Délibération
n° 2016/03

Ces 2 phases achevées et le projet ayant été revu et validé, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle estimation des travaux établie par le cabinet **Frênesis**.

Celle-ci s'élève à **250 000,00 € H.T.** avec un taux de rémunération global de **10,40 %**, ce qui porte le montant des honoraires à **26 000,00 € H.T.** ou **31 200,00 € T.T.C.**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de ce projet, une subvention est déjà acquise : une aide parlementaire du Sénateur Bernard **LALANDE** de **11 000,00 €**.

Des demandes de subventions seront sollicitées : auprès du Conseil Départemental à hauteur de 25 %, auprès du Conseil Régional (FRIL), auprès de la préfecture dans le cadre de la **D.E.T.R.** (Dotation de l'Équipement des Territoires Ruraux) ainsi qu'auprès de la **Communauté de Communes Aunis Atlantique** (d'un montant de **20 000,00 €**).

Après cet exposé et après discussion, le Conseil Municipal (**15 votants + 3 pouvoirs – 17 pour – 1 abstention**) accepte la poursuite de ce dossier et valide les honoraires du cabinet d'architecture **Frênesis**.

Personnel communal : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Technique auprès du Centre de Gestion a émis favorable concernant la détermination des ratios promus/promouvables dans sa séance du **1^{er} décembre 2015**.

Délibération
n° 2016/04

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, lors de l'établissement du dossier, le taux proposé était un taux uniforme à tous les grades fixé à 100 %, tant pour les promotions au grade supérieur après réussite à un examen professionnel, tous grades confondus, que pour les promotions au grade supérieur selon la voie d'accès au choix, tous grades confondus.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal (**15 votants + 3 pouvoirs – 18 pour**) accepte de fixer à 100 % le taux de promotion pour tous les grades à l'effectif des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade.

Cette décision sera applicable dès qu'elle sera rendue exécutoire.

.../...

.../...

Demandes de subventions :*Délibération
n° 2016/05*

* Ecole maternelle : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du dossier de demande de subvention adressée par Madame Magalie **MANIFET**, Directrice de l'Ecole maternelle.

Cette aide financière concerne les différents projets pédagogiques, spectacles et autres sorties prévus pour l'année scolaire en cours, accompagnée d'un plan de financement.

Le montant sollicité est de **19,00 € par enfant** domicilié à **ANDILLY** et à **LONGÈVES (76 ANDILLY – 36 LONGÈVES)**.

Après discussion, le Conseil Municipal (**15 votants + 3 pouvoirs – 18 pour**) accepte d'accorder **19,00 € par enfant d'ANDILLY** et de **LONGÈVES**, soit **2 128,00 €**.

* Tas d' beaux jeux : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention émanant de l'association « Tas d' beaux jeux » pour la confection d'une banderole permettant de signaler les différentes manifestations et soirées « jeux », moyennant la somme de **144,00 €**.

Le Conseil Municipal (**15 votants + 3 pouvoirs – 18 pour**), après discussion, accepte d'accorder une aide de **144,00 €** à cette association locale.

Terrain près de la salle centrale : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la vente d'une habitation jouxtant un espace public, il a été demandé à la commune si elle désirait vendre afin d'apporter un atout supplémentaire à cette maison qui ne possède pas de terrain.

*Délibération
n° 2016/06*

Une discussion s'engage, sachant que pour acquérir une partie du domaine public de la commune, une enquête publique est nécessaire.

Le Conseil Municipal (**15 votants + 3 pouvoirs – 15 pour – 1 contre – 2 abstentions**), in fine, décide de ne pas céder cette partie de domaine public.

Venelle rue de la Paix – rue du Logis : Suite à l'achat du bâtiment de l'ancienne coop, la nouvelle propriétaire souhaiterait acquérir à la commune 2 m² environ du domaine public pour joindre les 2 parties de sa propriété.

*Délibération
n° 2016/07*

Les reconnaissances de limites soulevant quelques interrogations et la procédure à engager en cas de cession, le Conseil Municipal décide d'ajourner ce point de l'ordre du jour dans l'attente de nouveaux éléments permettant de prendre une décision.

Modification du loyer des Ecluses : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison d'une erreur de transcription, le montant du loyer du logement des Ecluses est erroné sur la délibération **n° 2015/89 du 6 novembre 2015** et n'est pas **519,70 €** mais **522,82 €**.

*Délibération
n° 2016/08*

Le Conseil Municipal (**15 votants + 3 pouvoirs – 18 pour**), après avoir entendu cette explication, accepte de rétablir ce loyer à **522,82 €/mois**.

.../...

.../...

Engagement travaux avant vote budget primitif : travaux accessibilité bureau de Poste : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément aux dispositions extraites de l'article L. 1612.1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Délibération
n° 2016/09

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits qui seront inscrits au budget lors de son adoption.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de **19 073,77 €**.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

- Travaux accessibilité bureau de Poste :
opération 222 - compte 2313 → **19 073,77 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (**15 votants + 3 pouvoirs – 18 pour**), à l'unanimité des présents, autorise l'engagement de ces dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif **2016**.

INFORMATIONS

- Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'avancement des travaux de réhabilitation du réseau assainissement dans la **rue de la Paix**. La phase 1 qui devait s'achever fin décembre **2015** est toujours en cours. La 2^e phase devrait commencer début février **2016** pour une durée d'un mois. Elle partira de la salle centrale jusqu'à la rue du Logis. La circulation de la **rue du Grand Moulin** sera remise en double sens.
- Monsieur le Maire évoque conjointement avec Madame Karine **DUPRAZ** leur rencontre avec les services du département concernant la reconstruction des ouvrages de Moines situés sur la Route Départementale 9. La durée globale des travaux est estimée à 8 mois, incluant une période de préparation de 2 mois.
Au vu du trafic important et de la difficulté à mettre en place un itinéraire de déviation, une voie provisoire sera réalisée pour maintenir la circulation en phase de chantier.
- Monsieur Stéphane **BEILVERT** rend compte au Conseil Municipal des travaux d'enrobés des trottoirs **rue de la Paix – rue des Sports** réalisés par l'entreprise **Atlanroute**. Il évoque la possibilité d'un service de collecte des sapins, après les fêtes de Noël, par les services communaux. De nombreux élus estiment que ce service supplémentaire alourdirait la tâche du personnel des services techniques.
- Madame Florence **CHEVILLON** informe le Conseil Municipal que le **C.C.A.S.** se réunira le **jeudi 21 janvier 2016** à 18 h 45 où sont conviés les adjoints pour une rencontre avec les responsables du chantier de la briqueterie.
- Monsieur Alain **BÉNÉTEAU** donne l'état d'avancement des travaux de la salle polyvalente « La Passerelle ». Les réunions de chantier ont lieu tous les jeudis à partir de 14 h 00.

.../...

.../...

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Maurice **DEBÈGUE** évoque le mauvais état de la partie de la **rue Saint Nicolas** restée à l'état de chemin en raison du passage important du trafic, suite aux travaux de la **rue de la Paix**. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contact a été pris avec Monsieur **GORCHON**, propriétaire riverain de cette voie, pour l'achat d'une bande de terrain en vue de son élargissement.
- Madame Céline **ANGOT** s'interroge sur la répartition des niveaux suite à la fermeture d'une classe à la prochaine rentrée. Monsieur le Maire et Madame Karine **DUPRAZ** font part de leur rencontre avec les équipes enseignantes le **13 novembre 2015**. Depuis, il n'y a eu aucun retour et rien n'a été défini.
L'Inspection académique, quant à elle, confirme la fermeture de 2 classes à l'école maternelle et une classe à l'école primaire de « **Sérigny** ». Le Conseil Municipal constate que l'école de « **Sérigny** », qui a été agrandie il y a quelques années, perd une classe et l'école d'**ANDILLY** qui en gagne doit faire un réaménagement des locaux.
- Madame Diane **DE BARROS** demande si un composteur ou un bac spécifique ne pourrait pas être mis au cimetière pour jeter les chrysanthèmes et autres plantes fanés. Monsieur le Maire charge Monsieur Stéphane **BEILVERT** de traiter cette affaire.
- Madame Chantal **LE GARREC** est très satisfaite de recevoir les comptes-rendus des différentes Commissions communales.
- Monsieur Christophe **VANWALLEGHEM** fait le bilan des vœux qui est très positif. Une petite remarque porte sur la rapidité des slides (diapos). La vidéo projetée peut être consultée sur le facebook de la mairie.
- Madame Stéphanie **ROBERT** met en évidence la dangerosité du carrefour **rue de la Paix – rue des Raïses**. Monsieur le Maire en prend note pour voir quelle solution apporter.
- Chaque membre du Conseil s'étant exprimé, Monsieur le Maire fait part de la date de la Commission des Finances, le **jeudi 18 février 2016** à 18 h et celle du prochain Conseil Municipal le **vendredi 19 février 2016** à 20 h.

9 délibérations ont été prises (*du n° 2016/01 au n° 2016/09*) à l'issue de cette réunion.

.../...

.../...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 17.

Ont signé au registre les membres présents.

Sylvain FAGOT	Maire	
Céline ANGOT	Conseillère Municipale	
Stéphane BEILVERT	Adjoint	
Alain BELLOUARD	Adjoint	<i>Absent excusé</i>
Alain BENETEAU	Adjoint	
Valérie BLANC-MONTUS	Conseillère Municipale	<i>Absente excusée</i>
Christophe BOUCARD	Conseiller Municipal	<i>Absent excusé</i>
Elodie CAILLAUD	Conseillère Municipale	
Florence CHEVILLON	Adjointe	
Gérard DANIEL	Conseiller Municipal	
Diane DE BARROS	Conseillère Municipale	
Maurice DEBEGUE	Conseiller Municipal	
Karine DUPRAZ	Adjointe / Secrétaire de séance	
Gérard FAVRE	Conseiller Municipal	<i>Absent excusé</i>
Chantal LE GARREC	Conseillère Municipale	
Hervé LORIOUX	Conseiller Municipal	
Sandra PIERRE	Conseillère municipale	
Stéphanie ROBERT	Conseillère municipale	
Christophe VANWALLEGHEM	Conseiller Municipal délégué	